BREF DISCOVRS AV ROY, SVYVANT LA Proteſtation qu'il a fait de prendre les armes pour la tuition & defence de la religion Catholique.

AV ROY.



A PARIS,

Chez Guillaume Linocier, au mont S. Hylaire à l'enſeigne du Vaſe d'or.

1587.

Auec Priuilege.

EXTRAICT DV PRIVILEGE

IL est permis à Guillaume Linocier Marchand Libraire d'Imprimer ou faire imprimer ce present discours au Roy, reueu & approuué par les docteurs de Sorbonne comme plus a plein est contenu aux approbations par eux faictes. Pource defence est faicte à tous libraires & imprimeurs d'exposer, mettre en vente, ou faire imprimer ledict discours sur peine de six escuz d'amende applicable moitié aux pauures, moitie audict Linocier.

NOus soubsignés Docteurs en Theologie à Paris Certifions auoir leu ce present discours, auquel n'auons trouué chose aucuné qui soit contre la religion Catholique Apostolique & Romaine. Faict ce 24. Ianuier. 1587. ainsi signé le Duc. Richer.



BREF DISCOVRS AV ROY, SVYVANT LA protestation qu'il a faict de prẽdre les armes pour la tuition & defence de la religion Catholique.

AV ROY.



IRE, les anciens nous ont appris que les Republiques estoient bien heureuses, lors que les sages y estoient ouys & que les affaires s'y manyoient par leur cõseil: car il estoit impossible que suyuant ce chemin la religion n'y fust obseruee, le droit diuin & humain n'y fust gardé, la grãdeur des

Princes ne fuſt reueree, & tout le peuple ne fuſt bien gouuerné. Au contraire on preuoyoit la ruine & ſubuerſiõ prochaine d'vn Eſtat, quand les ſubiets vouloient viure à leur appetit violans les loix du Prince, machinans contre ſa perſonne, aueuglez en leurs miſerables deſſeins temerairement ſe bandoient contre luy, & finablement quand le maiſtre & ſouuerain permettoit à ſes ſubiects deuãt ſes yeux toutes ces indignitez eſtre faictes. De là il appert que peut ſeruir à la choſe publique vn bon & ſage Prince qui ſçache luy meſmes ſes affaires, car par ce moyen ayant la cognoiſſance & la pieté, il preuoit ce qui peuſt profiter, & ce qui peuſt nuire: & mettãt le droit & l'iniuſtice à part, il prent ſous ſa protection & ſauuegarde le bien, chaſſe au loing &

extermine la meſchanceté. C'eſt pourquoy SIRE, tous vos fidelles ſubiets ſe reſiouiſſent, pour l'eſperance qu'ils ont d'eſtre deliurez vne fois de leurs calamitez & malheurs, auſquels ils ont eſté enſeuelis pluſieurs annees, & d'autãt plus les ont ils eu agreables, qu'ils ont conneu voſtre grande patiẽce & benignité enuers ceux qui pour tant de bienfaicts vous ont inquieté, & tous ceux de voſtre party, & tãt plus ils ont eſté à leur aiſe & eu la plus grande partie de ce qu'ils ont demandé, tant plus ont ils couué de venin & braſſé de meſchanceté pour eſſayer à vous nuire & ruiner la communauté de voſtre peuple, monſtrans clairement les effects de leur ambition. Il n'eſt pas bon d'irriter les freſlõs, ſelon le Prouerbe, apres vne longue patience Dieu punit les offen-

ces plus aigrement, & recompense le plus souuent l'attere par vne seuere & rude punition, voire iusques à exterminer bien souuẽt les rebelles à ses edicts, obstinez en leur peruersion. Ainsi veus-ie inferer que le grand maistre de l'vniuers, vous ayant constitué particulierement pour le gouuernement d'vne partie d'iceluy & le plus puissant & magnifique Royaume qui se puisse auiourd'huy trouuer, outre infinis dons de graces quil vous a departy il vous a infus dedans l'ame vne cognoissance selon sa diuine volonté, pour l'administration & reglemẽt de vostre peuple. Nous en auons veu les singuliers effects non seulement depuis le temps qu'auez eu la Royauté, mais aussi depuis voz tendres ans qui ont tousiours promis quelque chose de rare &

qui n'eſt pas departy à tous Prin-
ces qui ont charge du peuple. Auſ-
ſi tous voz meilleurs ſubiects
croyent que le temps eſt venu que
leur triſteſſe ſera cõuertie en ioye,
non pas qu'ils approuuẽt la guer-
re ſimplement qu'auez proteſté
pour la deffence de la religion ca-
tholique, car c'eſt vne des plus ru-
des punitions qui ſe peut trouuer
&en temps ſi calamiteux cõme eſt
ceſtuy-cy auquel pluſieurs meurẽt
de faim, les autres ſont violez & vo
lez par les gens de guerre, & les
autres en fin apres auoir eſchap-
pé quelques aſſaurz de la fortune,
ne laiſsẽt à finir miſerablemẽt ſans
conſolatiõ de perſõne quelcõque.
Mais c'eſt à l'occaſion que ceſte
guerre eſt la fin d'vn million de
guerres qui ſe forgẽt tous les iours
en la boutique des opiniaſtres &
rebelles à leur Prince. De deux

maux le moindre eſt reputé comme bien, & ne pouuans mieux faire il ſe fault efforcer d'euiter ce qui eſt plus pernicieux. Or vne paix fainte en vn cœur malin & ambitieux eſt bien plus dãgereuſe que non pas vne guerre, ou chacun deffie ſon ennemy, & l'vn ne ſe fie pas à l'autre: les exemples en ſont par les eſcriptures tãt ſacrees que prophanes en ſi grãd nombre que ſans les repeter icy chacun en eſt aſſez edifié: & puis voit on pas à l'œil que faire la guerre ſix mois & autant de paix ou trefue, c'eſt fortifier ſon ennemy affoibly deſia du premier choq, c'eſt ruiner le peuple, & eſpuiſer voz treſors. Il eſt donc beaucoup meilleur pourſuiure vne entrepriſe faicte meurement & auec le conſeil des plus ſages, que commẽcer & ſ'arreſter ſur le plus beau chemin, car tou-

tesfois & quantes que le trouble reprent ſa force ce cõmencement n'eſt rien compté. C'eſt donc vne œuure la plus imparfaicte qu'vne guerre cõmencee qu'õ puiſſe trouuer: car toute autre operatiõ laiſſe quelque beſoigne faite & non parfaicte. Mais ceſte la n'eſt rien & principalement la guerre ciuille où le Prince fait la guerre pour rendre obeïſſans ſes ſubiects. Ce ſeroit vne choſe ridicule de voir vn pere de famille obeïr à ces valets & faire leur volonté, de les voir commander en ſa maiſon, & lopiner entre eux ſes heritages: à bon droit ſ'il n'auoit le pouuoir de les chaſſer, pour eſtre trop grand nombre contre luy, il auroit recours à la Iuſtice, à la Cour de Parlement & au Roy, pour auoir la raiſon de telle canaille qui veullẽt mutiner dans ſon heritage & le partir entre eux encor' qu'il ne leur appartiene en rien. Ainſi qui pourroit iuger eſtre raiſonnable de vouloir priuer vn Prince ou Roy de ſon Gouuernement, qui luy eſt acquis

auant ſa natiuité & par nature & par vertu, à plus forte raiſon ce me ſemble doibt-il recourir à ſes forces à ſes armes & au reſte de ſes hommes fidelles, & là où cela ne ſuffiroit demander ſecours à ſes amys, alliez eſtrangers & de tous ceux qu'il croit eſtre à ſa deuotion, pour ſe defendre contre les aſſauts de ſes ennemys, & pour rompre les embuſches qu'on luy dreſſe de iour en iour. Quelques vns pourroiẽt obietter que les Rois predeceſſeurs par leur ſinguliere douceur humanité & bonté ont regné paiſiblement en la terre Gauloiſe ſans guerre ciuile & ſans que leur peuple ſe ſoit bandé cõtre eux: meſmemẽt parmy vne grãde liberté & preſque trop effrenee licẽce des ſubiects? Mais auſſi ſ'ils regardẽt d'autre coſté ils verrõt que iamais Republique ne Grecque ne Romaine n'a veu leurs chefs plus obeys, ouys & reuerez par le peuple, la puiſſance du Magiſtrat plus redoutee, & le peuple plut obeyſſant aux ordonnãces de ſon Prince, qui eſt le vray

voire mesmes à quelque chose de plus grãd qui est vne ame diuine, en vne belle proportiõ de parties terrestres & dispositiõ d'organes par lesquels elle fait ses operations. Aussi où vne Republique veut viure à son plaisir sans recognoistre son Chef, c'est vne confusion aussi grãde que fust au commencemẽt le chaos, mais où elle faict ce qui luy est ordonné & prescript par son Chef, & qu'elle y regarde entieremẽt, il ne peut estre qu'elle ne soit magnifique, riche & durable. Voyla pourquoy Sire, i'ay tracé ce petit Discours où vous prẽdrez plaisir si vous plait iusques à ce quelque autre de plus de loisir, vous en fera lire quelqu'vn de plus d'edification. Mais ce pendant ie diray que ce que i'en ay faict c'est pour le bien public, & pour l'humble seruice que moy & tous voz autres Subiects & vassaux vous doiuent, consacrant nous & noz biens pour la defence de vostre sacree Courõne, laquelle nous deuons assister de noz vies

pour recognoiſtre aucunement les biens & graces que nous faictes iournellemẽt, vous voulant expoſer aux dangers & orages de la Guerre pour la tuition de voſtre peuple. Ie prieray donc le Createur, que ſi voſtre regne a eſté iuſques a preſent turbulent & calamiteux, le progrez en ſoit plus heureux & la fin glorieuſe, & que pourchaſſiez touſiours ceſte ſaincte & diuine ardeur qui vous tient pour la cõſeruation de voſtre ſaincte Religion & l'extirpation des erreurs qui l'aſſaillent tous les iours, demeurant touſiours en l'vnion & obeïſſance de la Religiõ Catholique, dont vous eſtes le premier fils, & vous efforçant de tenir par tous vertueux & Religieux deportemens le tiltre hereditaire de Roy Treſ-chreſtien que noz glorieux anceſtres vous ont acquis. Ie finiray donc par deuote priere à Dieu qu'il luy plaiſe vous defendre cõtre voz ennemis, auoir agreables voz prieres, & faire reſſortir tous voz deſſeins iuſtes à bonne fin.

plaut d'vn estat solide. Dautãt que les Rois ont tousiours l'ame pleine de ie ne sçay quoy de diuin & sont ordinairemẽt assistez des plus vertueux & sages: qui est cause que peu souuẽt ils sont trompez en leurs ordonnãces, ou abusez en leurs entreprises: mais s'il y a de la faulte elle prouient le plus souuẽt de ceste beste à plusieurs testes, qui ne veut soufrir correction & moins s'asubiectir au Edits & Ordonnãces qui luy sont faictes. Que ces contrerroolleurs donc facent paroistre en quoy il y a de la faute, & si l'effect ny est plus euidẽt que la parole, & s'ils voyẽt que la raison soit de leur costé, qu'ils nous acusẽt de mensõge, & blasmẽt nostre dire comme plein de fausseté. Nous sçauons bien que l'office d'vn Prince souuerain est de commander, faire, & deffaire ce qu'il luy semblera auoir esté mal faict par ses predecesseurs & par luy mesmes pour quelques causes vrgentes & sans lesquelles il n'y eust iamais pensé: mais pour eui-

ter à plus grands encombres, à la ruine de son estat, & a la perte de son peuple librement il a presté son consentement, attendant d'y donner ordre en temps plus cõmode & moins seditieux, & auec vne douceur paternelle attendre l'amendemẽt de ses subiets mutinez & hors de l'obeïssance de ses cõmandements. On ne trouuera pas en Prince, quel que les anciẽnes histoires ayent descrit, auquel y aye tant de prudence, de douceur, patience & sagesse qu'en celuy que Dieu a donné au peuple françois, Mais il ne le recognoit pas & moins encor' le Monarche eternel qui l'a estably en ceste grande dignité, d'où ayãt les yeux bãdez se laisse cõduire à son aueugle concupiscence & philautie ou amour de soymesmes, sans recognoistre ses Superieurs, les aymer, seruir & hõnorer. Les anciẽs Romains qui ont lõguemẽt vescu souz vne Democratie, disoyẽt que nous deuiõs attribuer nostre vie, partie aux Dieux, partie aux pays, & la dernie-

re partie aux parẽs ou a soymesmes & que toutesfois & quantes que les Dieux nous inuitoient à soustenir leur querelle, ou maintenir le droit de son pays, il failloit virilement cõbattre & faire teste aux plus forts perdans bien souuent la vie pour la defence de la Iustice: aussi en recõpense ils s'acqueroit vn trophee & triõphe d'vne perpetuelle memoire, que grauoit la Republique au frõt de la posterité. Et nous qui viuõs souz vn Estat beaucoup mieux reiglé (car entre les Gouuernemens la Monarchie, est le meilleur: cõme approchant de plus pres au Monarche Souuerain) que deuõs nous faire, voyans les affaires vrgẽs de nostre Prince qui ne l'ont iamais abandõné depuis qu'il est entré au monde, voyãs le pays de son Obeïssance, qui autresfois a leué la teste par dessus tous les autres, gasté perdu, & peu s'ẽ faut ruiné de fons en cõble. Il me semble que tous deuons recourir à luy, cõme à nostre Chef, le suyure par tout où il plãtera son

Enſeigne expoſer noz vies pour ſa iuſte querelle, & le recognoiſtre Souuerain en ſon Royaume, qui peut lier & deſlier, & faire & deffaire cõme bon luy ſemble & tous nous reigler ſouz ſes Ordonnances, eſpãdre noſtre ſang là où il ſera de beſoin pour la defence de ſon païs qui eſt le noſtre auſſi, puiſque nous en ioüyſſons ſouz ſa Protection, & nous monſtrans bons & loyaux Subiects, d'vn Seigneur tant bon & tant humain. Si nous faiſons autremẽt nous ferõs la Guerre à nous meſmes, ruinerons noſtre patrie & violerõs le droit diuin & humain, ſouz lequel nous auons eſté cõſeruez iuſques à preſent. Le debat du Chef & des membres eſt vn vray portrait d'vne Guerre Ciuile, lequel ne peut ſi peu durer qu'il ne s'ẽ enſuyue vne perte ſinguliere de toute l'economie du corps humain: & au cõtraire ou chaſque partie fait bien ſon office, il n'y a rien au monde de ſi bien ordonné & qui ne reſſemble mieux à l'Idee de l'vniuers qui eſt eternel,